

Refusons l'usage du "distanciel" contre le droit de grève

Ces dernières semaines, à l'occasion du mouvement contre la réforme des retraites, on constate dans certains établissements un emploi décomplexé du recours au distanciel les jours de grève. Sur recommandation ou non des présidences d'université, des directeurs ou directrices de composante, des chef-fes de département prennent l'initiative de demander aux collègues de passer leurs cours au distanciel le jour concerné par un préavis de grève, et d'en aviser leurs étudiant-es. Certains établissements ferment les bâtiments les jours d'assemblées générales et décrètent le passage de toutes les activités au distanciel ; d'autres maintiennent même la tenue de leurs conseils centraux les jours de grève.

En leur demandant de modifier leurs modalités d'enseignement et de prévenir leurs étudiant-es, les directeurs/trices de composante, voire les responsables de formation, outrepassent leurs prérogatives.

Les jours où un préavis de grève a été déposé par les syndicats, **chaque enseignant-e doit avoir la liberté, y compris le jour même, de décider seul-e de sa participation ou non au mouvement de grève**, ce qui est incompatible avec l'organisation par avance de modalités de contournements de la grève. En outre, **chaque étudiant-e doit avoir la liberté de participer au mouvement en ne se rendant pas en cours** ; ce qui est incompatible avec l'organisation de contrôles ou d'examens ces jours-là et avec la comptabilisation de leurs absences ou avec toute autre forme de sanction.

Le SNESUP-FSU appelle tous les collègues à participer massivement à toutes les mobilisations et actions contre la réforme des retraites et à refuser et dénoncer ce genre d'injonction qui peut s'apparenter à de l'intimidation. **Ces mesures inadmissibles constituent clairement des entraves au droit de grève des personnels comme à celui des étudiant-es.** ■

Paris, le 28 février 2023

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)